Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_242-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_242

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_242-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_242

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- 7 rue des Artisans - Création de 5 appartement en résidence accueil - Cession foncières au profit de l'Association ESPOIR 35 Développement

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis du Domaine en date du 16 octobre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Logement et Urbanisme en date du 1er décembre 2025 ;

Considérant que la Ville de Vitré est propriétaire du local situé au 7 rue des Artisans ;

Considérant la demande formulée par ESPOIR 35, association accompagnant les personnes en situation de handicap psychique sur le territoir de l'Ille-et-Vilaine, visant à acquérir les parcelles cadastrées AK n°513 (792 m²) et AK n°515 (voie d'accès de 162 m²), en vue de réaliser cinq logements, en extension de la résidence d'accueil Ty Breizh, dans une construction en R+1, au 7 rue des Artisans à Vitré ;

Considérant que la Ville de Vitré et ESPOIR 35 Développement ont trouvé un accord écrit en date du 02 octobre 2025, sur les conditions de cession suivantes :

- un prix de vente fixé à 95 000 € ;
- une participation financière de 72 €/m² de surface de plancher générée par l'opération ;
- la prise en charge, par ESPOIR 35, des frais de démolition du bâtiment existant ;
- la prise en charge, par la Ville de Vitré, des frais de dépollution ;

Considérant que l'avis des domaines prévoit une évaluation à 105 000€, que ce dernier prévoit une marge de 10% pour une cession sans justification minimale jusqu'à 94 000€ ;

Considérant que la vente fera l'objet, en amont, d'un avant-contrat intégrant diverses conditions suspensives visant à garantir la sécurisation juridique de l'opération et la faisabilité du projet ;

Considérant que le projet se situe dans le périmètre de la ZAC des Artisans et nécessite, à ce titre, la signature du cahier des charges des cessions de terrain ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la cession foncière située au 7 rue des Artisans à Vitré, au prix et selon les modalités exposées ci-dessus, au bénéfice d'ESPOIR 35 Développement ou de toute structure pouvant se substituer à elle ;
- d'approuver les termes du cahier des charges et de cession de terrains ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce CCCT et à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, et notamment à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique, au sein de l'étude d'un notaire vitréen ou désigné par l'acquéreur.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_242-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_242

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.